



BULLETIN  
D'INFORMATIONS  
COMMUNALES

02.99.90.23.79

Site : [www.thehillac.fr](http://www.thehillac.fr)

Mail : mairie @thehillac.fr

**Compte rendu Conseil Municipal de Théhillac  
Séance du 19 octobre 2018**

**Sont présents :**

Gilbert DUVAL, Sabrina GUEHENNEUC, Patricia GUILLAUME, Gilles HAUROGNE, Cyrille LELEU, Christian LEMEE, Mikaël MUROS LE ROUZIC, Gérard MACE, Delphine VALAY

**Absents excusés :**

Maud BRIAND

Jean-Noël LEMEE

Cyrille LELEU est nommé secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20h00

**Ordre du Jour :**

- 1) Reversement d'une indemnisation à GROUPAMA
- 2) Mise en non-valeur de loyers impayés au budget 2018
- 3) Décision modificative au budget investissement 2018
- 4) Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la Communauté de Communes du Pays de Redon
- 5) Transfert de charges sur la compétence « mobilité » du syndicat intercommunal des transports scolaires des cantons de Guémené-Penfao et Saint-Nicolas de Redon vers Redon Agglomération
- 6) Demande de subvention exceptionnelle d'Art Thé
- 7) Informations au conseil
  - a. Demande de sécurisation de la « rue de la Mairie »
  - b. Organisation de la cantine et garderie périscolaire
  - c. Point sur les travaux communaux
  - d. Bureau d'études ANTAK (travaux de l'église)
  - e. Point sur le règlement d'utilisation des salles communales
  - f. Création d'une commission pour l'accueil des nouveaux locataires communaux

**Approbation du compte rendu de conseil du 7 septembre 2018**

Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande la permission au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour une délibération : la prise en charge des frais de transport lors de la visite du Sénat et de l'Assemblée Nationale. Le conseil accepte à l'unanimité.

**1- Reversement d'une indemnisation à GROUPAMA**

Dans l'affaire qui opposait Monsieur Le Verger à la commune de Théhillac concernant la propriété d'un chemin communal, celui-ci a été condamné à verser la somme de 3 000€ à la commune. L'assurance de la commune, GROUPAMA, demande le reversement de cette somme afin de couvrir les honoraires d'avocats engagés lors de cette affaire. Après négociation, un accord a été trouvé sur un versement de 2 000€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord afin de verser la somme de 2 000€ à GROUPAMA.

### **2- Mise en non-valeur de loyers impayés au budget 2018**

La Trésorerie de La Roche-Muzillac propose de mettre en non-valeur des titres de recettes des années 2016 et 2017 concernant des loyers d'un montant de 4 193,94€ qui n'ont pu être encaissés malgré plusieurs actions engagées par la Trésorerie de la Roche-Bernard.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la mise en non-valeur des titres de recettes proposés.

### **3- Décision modificative au budget investissement 2018**

Le maire informe les conseillers qu'il n'est plus nécessaire de délibérer sur ce point.

### **4- Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la Communauté de Communes du Pays de Redon**

La Chambre Régionale des Comptes a procédé au contrôle et à l'examen des comptes de la Communauté de Communes du Pays de Redon à compter de l'exercice 2013 et les suivants. Ce contrôle portait plus particulièrement sur la situation financière, la situation des ressources humaines, la commande publique et les régies intercommunales, la gestion des parcs d'activités, la gestion du port de plaisance et les relations avec les partenaires (communes, associations et syndicats).

A l'issue de ce contrôle, sept recommandations ont été faites qui feront l'objet d'un suivi l'année suivante par la Chambre Régionale des Comptes. Celles-ci concernent plus particulièrement les ressources humaines, les relations avec les associations, la commande publique et les régies intercommunales.

Le conseil municipal, à la majorité, avec deux abstentions, donne un avis favorable au rapport de la Chambre Régionale des Comptes présenté par le Maire.

### **5- Transfert de charges sur la compétence « mobilité » du syndicat intercommunal des transports scolaires des cantons de Guémené-Penfao et Saint-Nicolas de Redon vers Redon Agglomération**

La commission locale d'évaluation des transferts de charges a étudié les charges transférées par les communes membres de Redon Agglomération adhérant au syndicat intercommunal des transports scolaires des cantons de Guémené-Penfao et Saint-Nicolas de Redon, dans le cadre de la compétence mobilité avec la substitution de Redon Agglomération au syndicat.

Le Maire présente aux conseillers les incidences financières de ce transfert de compétences pour les communes adhérant au syndicat sur le montant de l'attribution de compensation à compter de 2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la Commission d'évaluation des transferts de charges.

### **6- Demande de subvention exceptionnelle d'Art Thé**

Le Maire informe les conseillers que l'association annule sa demande de subvention.

### **7- Prise en charge de transport**

Les élus ont visité le 22 septembre dernier, l'Assemblée Nationale et le Sénat. Les frais inhérents à cette visite ont été pris en charge par chaque participant. Néanmoins, le maire propose que les frais de transport d'un montant de 970€ soient pris en charge par la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

## **8- Informations au conseil**

### **a. Demande de sécurisation de la « rue de la mairie »**

Le Maire fait part aux conseillers d'un courrier demandant la sécurisation d'une sortie de voie sur la « rue de la mairie » la rendant dangereuse par le manque de visibilité et la vitesse des voitures circulant sur cette rue. Le maire propose que ce point soit abordé lors de la prochaine réunion de la commission « voirie-bâtiments ».

### **b. Organisation de la cantine et de la garderie périscolaire**

Un point est fait sur l'organisation, suite au départ de Sylvie Etienne, trois personnes ont été recrutées : Angélique Lechantoux pour la garderie du matin, Muriel Malnoë pour la cantine le midi et Pascaline Bazile pour une partie de la garderie du soir.

### **c. Point sur les travaux communaux**

Le maire informe les conseillers sur l'avancée des travaux programmés dans le cadre des économies d'énergie:

- l'isolation extérieure et des combles de la salle des Mitaüs, des vestiaires de la salle polyvalente et du pignon et des combles du bar-restaurant est terminée,
- l'installation de nouveaux convecteurs dans les logements communaux est achevée,
- les nouvelles ouvertures du bâtiment près de la cantine sont posées.

En ce qui concerne les travaux communautaires : le curage des douves en bas du Port Bily a été réalisé ainsi que le revêtement bi couche route du pont de Cran et route de Sévérac.

### **d. Bureau d'études ANTAK**

Le contrat d'engagement de ce bureau ne concernera dans un premier temps que l'étude des travaux de réfection de l'église. Le suivi de chantier sera traité dans un deuxième temps lorsque la commune aura une estimation du coût des travaux à réaliser.

### **e. Point sur le règlement d'utilisation des salles communales**

Après plusieurs incidents lors des locations, une commission est mise en place afin d'élaborer un nouveau règlement d'utilisation des salles communales. Elle se réunira début novembre 2018.

### **f. Création d'une commission pour l'accueil des nouveaux locataires dans les logements communaux**

Cette commission aura pour but d'étudier les dossiers de demande de location de logement communal, lorsqu'un logement sera vacant. Il est proposé que cette commission soit rattachée à la commission des salles communales.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.**

**Prochaine réunion de conseil municipal le vendredi 23 novembre 2018 à 20h00.**

# INFORMATIONS DIVERSES

## **Collecte des ordures ménagères**

**Rappel** : depuis le 15 octobre, les jours de collecte ont changés :

- les ordures ménagères (OMR) sont collectées le mardi de chaque semaine,
- les sacs jaunes (futurs bacs jaunes) sont collectés le jeudi toutes les deux semaines (semaine paire).

Les collectes ont lieu entre 5h et 21h : sortir son bac la veille et le laisser jusqu'au soir s'il n'a pas encore été vidé.

Pour mémo : Mardi ⇔ Marron

Jeudi ⇔ Jaune

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, les suremballages plastiques, les pots de yaourts, barquettes plastiques sont collectés dans les bacs jaunes. Les calendriers de collecte ont été distribués par la Poste début octobre, les personnes n'ayant pas reçu ce calendrier peuvent s'en procurer en mairie.

Les nouveaux bacs seront distribués début décembre dans chaque foyer.

## **Loto**

Samedi 1<sup>er</sup> décembre 2018, un loto au profit de l'association « Vaincre la Mucoviscidose » est organisé à la salle polyvalente. Le 1<sup>er</sup> lot est une semaine pour 4 personnes en pension complète CAPFRANCE d'une valeur de 1 500€. Les personnes désirant apporter des gâteaux pourront les déposer le samedi après-midi.

## **Commémoration du 11 novembre**

Une cérémonie d'hommage aux morts pour la France aura lieu le dimanche 11 novembre à 11h30 au monument aux morts situé dans le cimetière de Théhillac en présence de l'Association des Anciens Combattants de Théhillac/St Dolay et des enfants de l'école. Toutes les personnes qui le souhaitent sont invitées à se joindre à cette cérémonie.

## **Repas du C.C.A.S.**

Le repas du C.C.A.S. aura lieu à la salle des Mitaüs le dimanche 18 novembre à partir de 12h00.